

Procédure MARIVAUX GRAND PARC

Synthèse

- AG du 14 mai 2009 mandate le syndic et le conseil syndical pour une éventuelle assignation en justice du promoteur
- Janvier 2010 assignation en justice du promoteur.
- Le 19 mai 2010 Nomination d'un expert judiciaire .
- Expertise des désordres du 09/07/2010 au 24/02/2012
- Nouvelle assignation du conseil syndical en date du 23/03/2012 prorogeant la prescription quinquennale .
- Rapport de l'expert transmis le 15 février 2013
- La partie adverse change d'avocat
- Le 30 juin 2015 validation par AGE du mandat donné au cabinet Auverjuris, au syndic et au conseil syndical de poursuivre en justice le promoteur VINCI
- Après plusieurs échanges entre avocats ,syndic et conseil syndical mise en l'état de la procédure.
- Audience devant le TGI de Clermont-Ferrand le 09 mai 2017
- Délibéré et jugement déposé auprès du syndic le 24 Octobre 2017
- AGE du 07/11/2017 pour validation du jugement ou mise en appel